

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warнетon

CONSEIL COMMUNAL EXTRAORDINAIRE DU 04.03.2021

Rapport à l'attention de Monsieur le Bourgmestre f.f., de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

- 1. Zone de Secours. Recours introduit, par décision du Conseil Communal du 18 décembre 2020, contre l'arrêté du 14 décembre 2020 du Gouverneur du Hainaut fixant, au montant de 836.097,34 €uros, la dotation communale 2021 de Comines-Warнетon à verser à la Zone de secours Hainaut-Ouest. Arrêté du 28 janvier 2021 de Madame Annelies VERLINDEN, Ministre Fédérale de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, annulant la décision du Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.**

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté du 28.01.2021 de Madame Annelies VERLINDEN, Ministre Fédérale de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, annulant la décision du Gouverneur de la Province du Hainaut du 14.12.2020 fixant, au montant de 836.097,34 €uros, la dotation communale 2021 de Comines-Warнетon à verser à la Zone de secours Hainaut-Ouest.

- 2. Zone de Secours de Wallonie Picarde. Dotation communale 2021. Arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 22.02.2021 fixant les dotations communales des communes à la Zone de Secours WAPI. Communication. Recours auprès de Madame Annelies VERLINDEN, Ministre Fédérale de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique contre l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de l'arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut du 22 février 2021 ;
- d'introduire à l'encontre de cet arrêté un recours en annulation auprès de Madame Annelies VERLINDEN, Ministre Fédérale de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, sur base de l'article 68, §3 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.